



NEXEN TIRE

POUR LES PNEUS D'ORIGINE DES VOITURES ET DES CAMIONS LÉGERS, Y COMPRIS LES PNEUS TEMPORAIRES

1. COUVERTURE ET DURÉE

de la garantie de NEXEN pour les pneus fabriqués par NEXEN et montés d'origine sur le véhicule contre tout défaut de matériaux ou de fabrication qui rendrait les pneus inutilisables dans des conditions normales d'utilisation pendant la durée de vie utile initiale de la bande de roulement, ou pendant six ans à compter de la date d'achat (selon la première éventualité). La durée de vie de la bande de roulement d'origine prend fin lorsque la bande de roulement du pneu est usée et qu'il ne reste plus que 1,6 mm (2/32e po) ; auquel cas le pneu est considéré comme complètement usé. La « date d'achat » est celle de la facture d'achat de votre véhicule. Si vous ne trouvez pas la facture d'achat de votre véhicule, la date sera calculée à partir de la date de fabrication du pneu qui est moulée sur le flanc de votre pneu.

PNEUS POUR VOITURES ET CAMION LÉGER

A. Remplacement gratuit

Si les pneus radiaux NEXEN pour voitures et camion léger deviennent inutilisables en raison de problèmes liés aux matériaux ou à la fabrication avant que 25 % de la bande de roulement ne soit usée et dans les 12 mois suivant la date d'achat du véhicule, le pneu sera remplacé gratuitement par un pneu NEXEN neuf comparable, y compris les frais de montage et d'équilibrage. Les frais de service ou les taxes applicables seront à la charge de l'utilisateur.

B. Remplacement au prorata

Les pneus inutilisables en raison de problèmes liés au matériau ou à la fabrication, mais qui ne sont pas admissibles à un remplacement gratuit (au-delà des 25 % d'usure de la bande de roulement ou plus de 12 mois après la date d'achat du véhicule), donneront droit à un crédit pour l'achat d'un pneu NEXEN neuf comparable, calculé en fonction de l'usure réelle de la bande de roulement. L'ajustement de la compensation sera effectué au prorata, calculé en multipliant le prix de vente actuel du concessionnaire par le pourcentage de profondeur de bande de roulement utilisable restante. Les frais de montage, d'équilibrage et autres frais de service

GARANTIE D'ORIGINE

ou taxes applicables seront à la charge de l'utilisateur.

PNEU TEMPORAIRE NEXEN

A. Les pneus temporaires sont plus légers et offrent plus d'espace de rangement dans le coffre que les pneus conventionnels. Afin de préserver la durée de vie de la bande de roulement, les pneus temporaires doivent être replacés dans le coffre dès que vous pouvez faire réparer ou remplacer vos pneus normaux.

B. Si les pneus temporaires NEXEN deviennent inutilisables en raison de problèmes liés aux matériaux ou à la fabrication pendant les 50 % premiers de leur durée de vie utile, ils seront remplacés gratuitement par des pneus neufs comparables, y compris les frais de montage et d'équilibrage. Les frais de service ou les taxes applicables seront à la charge de l'utilisateur. Aucun ajustement ne sera effectué pour les pneus usés à plus de 50 %.

2. EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

CONDITIONS SANS AJUSTEMENT

A. Usure irrégulière ou dommages aux pneus pour les raisons suivantes, notamment :

- Dangers routiers tels que crevaison, coupures, accrocs, éraflures, chocs sur la carcasse ou ruptures causées par un impact ;
- Incendie, accident, collision ou contamination ;
- Gonflage incorrect, surcharge, rotation à grande vitesse, montage ou démontage incorrect, roulement à plat, utilisation hors route, course, vandalisme, dommages intentionnels ou abus ;
- Mauvais alignement, débalancement des roues, freins ou amortisseurs défectueux, utilisation de chaînes à neige ;
- Tout pneu qui a subi une défaillance à la suite de l'ajout de matériaux (par exemple, des produits de remplissage, des produits d'étanchéité ou des substances d'équilibrage) ;
- Défaillance mécanique ou mauvaise conception du véhicule.

B. Pneus montés sur tout autre véhicule que celui d'origine.

C. Pneus usés jusqu'à l'indicateur d'usure (2/32e po ou 1,6 mm de bande de roulement restante).

D. Pneus présentés par une personne autre que le propriétaire-utilisateur actuel.



NEXEN TIRE

- E. Pneus portant la mention « NA » (signifiant « aucun ajustement ») ou « blem » (signifiant « défectueux »).
- F. Perte de temps, perte d'utilisation du véhicule ou dommages indirects.
- G. Perturbations de conduite causées par, notamment, des roues endommagées, des problèmes mécaniques du véhicule, des méplats causés par un transport inapproprié, un stockage inapproprié ou un freinage brusque, ou après des conditions de remplacement gratuit.
- H. Les pneus présentant des fissures causées par les intempéries dépassant le stade esthétique et qui ont été achetés plus de quatre ans avant la demande d'ajustement. Si aucune preuve de la date d'achat n'est disponible, la date de fabrication indiquée par le numéro DOT sera utilisée pour la couverture à partir de quatre ans à compter de la date de fabrication.
- I. Les pneus fournis en tant qu'équipement d'origine ne sont pas admissibles à la garantie contre l'usure de la bande de roulement ou le kilométrage.
- J. Pneus datant de plus de 10 ans à compter de leur date de fabrication.
- K. Pneus ayant fait l'objet de réparations inadéquates.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

- A. Aucun employé, détaillant ou distributeur de NEXEN Tire n'est habilité à offrir une garantie, faire une déclaration, une promesse ou conclure un accord au nom de NEXEN Tire, sauf dans les cas prévus dans la présente politique.
- B. Les pneus utilisés dans le cadre d'activités liées à la course automobile ou à des compétitions ne sont pas couverts par la présente garantie.
- C. Limites des recours : dans la mesure permise par la loi, NEXEN décline toute responsabilité pour tous les dommages indirects et accessoires. Certaines provinces et certains États n'autorisent pas l'exclusion ou les limites des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limites et l'exclusion précédentes pourraient ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous confère des droits particuliers ; vous pourriez également bénéficier de droits qui varient d'un État à l'autre aux États-Unis.
- D. Les pneus présentés pour une réclamation au titre de la garantie restent la propriété du

GARANTIE D'ORIGINE

consommateur, et NEXEN n'assume aucune responsabilité pour les pneus perdus ou endommagés qui sont en la possession ou sous le contrôle d'un distributeur. En cas de contestation de la réclamation, le consommateur doit mettre le pneu à disposition pour un examen plus approfondi.

3. OBLIGATIONS DE NEXEN

Le remplacement admissible au titre de cette garantie sera effectué par un revendeur NEXEN participant ou un concessionnaire automobile participant.

4. OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES

A. Vous devez présenter le pneu à un revendeur NEXEN participant ou à un concessionnaire automobile participant.

B. Pour bénéficier d'un remplacement gratuit, vous devez présenter une preuve de la date d'achat, telle que la facture du concessionnaire automobile.

C. Aucune réclamation ne sera acceptée si elle n'est pas soumise sur un formulaire de réclamation NEXEN dûment rempli et signé par le revendeur NEXEN ou le concessionnaire automobile participant, ainsi que par le propriétaire.



NEXEN TIRE

AVERTISSEMENT POUR VOTRE SÉCURITÉ

DÉMONTAGE ET MONTAGE DE PNEUS

Des procédures de montage et de gonflage incorrectes peuvent entraîner la rupture des tringles des pneus avec une force explosive lors de l'installation du pneu sur la jante, causant des blessures corporelles et des dommages matériels. Suivez les procédures d'installation et de sécurité de la *Rubber Manufacturers Association* (RMA) pour le montage et le gonflage des pneus. La taille des pneus doit correspondre à celles des jantes. Les pièces de la jante doivent correspondre à la conception du fabricant. Nettoyez la jante. Lubrifiez la jante et les tringles. Ne dépasser pas la pression maximale recommandée pour fixer les tringles sur la jante. Utilisez un équipement de gonflage à distance et une cage de gonflage.

REMARQUE : ne jamais gonfler à plus de 40 psi pour fixer les tringles en place. Montez les pneus à carcasse radiale uniquement sur des jantes désignées par le fabricant de roues comme étant adaptées aux pneus radiaux. Seules des personnes spécialement formées sont autorisées à monter des pneus.

PRESSION D'AIR

Vérifiez la pression de vos pneus, y compris celle de votre roue de secours, au moins une fois par mois, et toujours avant et pendant les longs trajets. Vérifiez les pneus à froid (au moins 3 heures après l'arrêt du véhicule et avant de parcourir plus de 1,6 kilomètre).

Ne réduisez pas la pression lorsque les pneus sont chauds, utilisez un manomètre précis pour vérifier la pression et maintenez-la au niveau recommandé sur la plaque signalétique du véhicule ou dans le manuel du propriétaire. Un gonflage insuffisant entraîne une flexion extrême des flancs et une accumulation de chaleur pouvant entraîner une défaillance prématuée des pneus. Un gonflage excessif peut rendre les pneus plus sensibles aux dommages causés par les chocs. La pression des pneus à froid ne doit toutefois jamais dépasser la limite indiquée sur le flanc.

LIMITES DE CHARGE

Ne dépasser jamais la limite de charge la plus faible entre celle indiquée sur le flanc des pneus ou celle du véhicule indiquée sur sa plaque signalétique. Une surcharge génère une chaleur

GARANTIE D'ORIGINE

excessive dans le pneu et entraîne une défaillance prématuée ou soudaine.

DANGERS

Évitez de rouler sur des objets (par exemple, nids-de-poule, pierres, bordures, métal, verre, etc.) qui pourraient endommager l'intérieur du pneu. L'utilisation continue d'un pneu qui a subi des dommages internes (qui peuvent ne pas être visibles de l'extérieur) peut entraîner une défaillance dangereuse du pneu. Pour déterminer s'il y a des dommages internes, il faut démonter le pneu de sa jante et le faire examiner par un personnel qualifié.

PNEUS USÉS

Ne conduisez jamais avec des pneus usés. Les pneus doivent être remplacés par du personnel qualifié lorsque la profondeur de la bande de roulement atteint 2/32e po (1,6 mm), selon les indicateurs d'usure moulés dans les rainures de la bande de roulement. L'utilisation de pneus usés (profondeur de bande de roulement restante de 2/32e po ou moins) augmente le risque de défaillance des pneus. Dans de nombreux États, il est illégal de conduire avec une profondeur de bande de roulement restante de 2/32e po ou moins.

LIMITES DE VITESSE

Conduire votre véhicule au-delà des limites de vitesse légales ou des vitesses maximales justifiées par les conditions de conduite peut être dangereux. Une vitesse excessive entraîne une accumulation de chaleur dans les pneus et peut provoquer une défaillance des pneus.

PNEUS À INDICE DE VITESSE

Les pneus à indice de vitesse sont identifiés par les lettres S, T, H, V, W ou Z, soit dans la désignation de la taille (par exemple, HR), soit dans la description du service à côté de la désignation de la taille (par exemple, 94H), et indiquent la vitesse maximale du pneu lorsqu'il est correctement chargé et gonflé. Cependant, même lorsqu'ils sont correctement chargés et gonflés, une conduite prolongée à grande vitesse peut endommager les pneus et entraîner une défaillance pouvant causer un accident. Les pneus à indice de vitesse d'origine doivent être remplacés par des pneus de même indice ou d'indice supérieur si l'on veut conserver la capacité de vitesse du véhicule. Consultez votre revendeur NEXEN pour connaître les pneus les



NEXEN TIRE

mieux adaptés à vos habitudes de conduite. La réparation des pneus classés selon leur indice de vitesse doit être effectuée conformément aux procédures de réparation de la RMA et est limitée à une réparation de 1/4 po de diamètre dans la zone de la bande de roulement.

PERMUTATION DES PNEUS

La permutation des pneus permet de prolonger leur durée de vie. Les pneus avant et arrière remplissent des fonctions différentes et peuvent s'user différemment. Les pneus doivent être permuts à intervalle de 12 000 km ou moins, ou suivant les recommandations du constructeur automobile, selon la fréquence la plus élevée. Consultez le manuel d'utilisation de votre véhicule pour connaître les recommandations en matière de kilométrage et les schémas de permutation.

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PNEUS

TEMPORAIRES

A. Pression d'air

Vérifiez la pression de gonflage dès que possible après l'installation et gonflez à 60 psi, la pression recommandée indiquée sur le flanc. La pression des pneus doit être vérifiée tous les mois et maintenue à la pression indiquée pendant que le pneu est stocké ou en service.

B. Restrictions relatives au véhicule

Le pneu de secours temporaire a été spécialement conçu pour votre voiture et ne doit pas être utilisé sur un autre véhicule.

C. Autres restrictions

Le pneu de secours temporaire ne doit pas être utilisé avec d'autres roues ; les pneus conventionnels, les pneus à neige, les enjoliveurs ou les anneaux de garniture ne doivent pas être utilisés avec la roue de secours temporaire. Si vous tentez d'utiliser la roue de secours temporaire de cette manière, vous risquez d'endommager ces éléments ou d'autres composants du véhicule.

ASSISTANCE OU INFORMATIONS SUR LES

PNEUS

En cas de problème avec vos pneus, NEXEN vous fournit un service et une assistance. Si vous constatez que vos pneus sont endommagés, contactez votre revendeur NEXEN le plus proche. S'il n'y a pas de revendeur près de chez vous,appelez le numéro sans frais de NEXEN

GARANTIE D'ORIGINE

afin d'obtenir des informations sur les lieux et les modalités du service.